

DÉLIBÉRATION DE_2025_037

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT ANTOINE DE BREUILH sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 16 septembre 2025

Présents : Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Jean-Thierry LANSADÉ, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Dominique IBERTO, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET-COLLAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Hélène DONADIER représentée par Thierry BOIDÉ, Jean-Luc FAVRETTO représenté par Christian GALLOT, Éric FRÉTILLÈRE représenté par Dominique IBERTO, Jean-Pierre CHAUMARD représenté par Gilbert DE MIRAS

Absents : Georges MADELAINE

Excusés : Didier FOURCAUD

Secrétaire : Jean-Louis REY

Membres en exercice : 32 Présents : 26 Votants : 29 Abstentions : 1 Contre : 0 Pour : 29

OBJET : RPQS SMD3

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes ayant transféré leur compétence pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, conformément à l'article D2224-3 du C.G.C.T.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Monsieur le Président présente et commente le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets du SMD3 pour l'exercice 2024.

Après présentation de ce rapport, le **Conseil Communautaire ADOPTE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de collecte et transport des déchets du SMD3 relatif à l'exercice 2024.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

